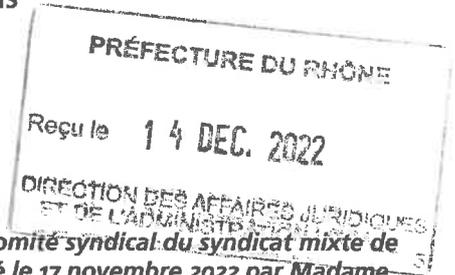


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 23 novembre 2022

Convocation adressée le 17 novembre 2022
Compte rendu affiché le 30 novembre 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 novembre 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Yves BEN ITAH ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; C. SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Samira BACHA HIMEUR à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Yves BEN ITAH

**Exercice 2023- Demande de subvention de fonctionnement
à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional par le Ministère de la culture, le conservatoire de Lyon reçoit annuellement une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette aide au fonctionnement s'est élevée à 260 000 € en 2022.
Son montant n'a pas évolué depuis 2016.

Or le budget de fonctionnement du conservatoire a connu de fortes évolutions depuis cette date :

- progression du coût pédagogique des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur, mis en place en 2019, et qui accueillent cette année 279 étudiants, avec une offre d'enseignements complémentaires constamment enrichie depuis la création de ces classes
- développement de projets culturels ambitieux avec la création d'un pôle de développement culturel et d'un poste de direction dédié
- implication croissante des équipes du conservatoire dans le développement de projets d'éducation artistique et culturelle de territoire

Le budget du syndicat mixte de gestion a par ailleurs été lourdement impacté en 2022 par les décisions de l'Etat de revaloriser de 3,5% le point d'indice de l'ensemble des agents et les carrières des agents de catégories B et C, alors que l'établissement devait faire face dans le même temps à la hausse de l'inflation et à l'explosion des prix de l'énergie.

Dans ce contexte économique défavorable, les collectivités membres du syndicat mixte, Ville et Métropole de Lyon, vont faire progresser leurs dotations statutaires en 2023 pour maintenir le niveau d'activité et le périmètre d'intervention du conservatoire alors même que se dessine et s'engagera le nouveau projet d'établissement.

Au vu de ces éléments, le comité syndical dans son ensemble souhaite que l'effort conséquent de ces deux collectivités soit accompagné par un engagement accru de l'Etat.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur minimale de 300 000 € au titre de l'année 2023. Cette subvention sera imputée au compte 74718 ;

✓ **autorise** la présidente à signer tous les documents afférents à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

